



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Conseil général de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 15 avril 2021

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETAIX
Tel : 01 40 61 79 29
Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Bosguérard-de-Marcouville (Eure)
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un examen au cas par cas

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la décision de la mission régionale d'autorité environnementale concernant l'examen au cas par cas du dossier relatif à la modification du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Bosguérard-de-Marcouville.

Cette décision est mise en ligne sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale (rubrique MRAe Normandie) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la mission régionale
d'autorité environnementale

Corinne ETAIX

Communauté de communes Roumois Seine
A l'attention de Monsieur le Président
666, rue Adolphe Coquelin B.P 3
27310 BOURG ACHARD

Copie à : - Préfecture de l'Eure
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure